

APPEL A PROJETS 2024

Programme BOOST



REGLEMENT

Accompagnement à la création
d'entreprises innovantes

Par PC'up, l'incubateur deeptech de l'ESPCI
Paris – PSL

Table des matières

Envie de créer une entreprise innovante ?.....	3
Vous frappez à la bonne porte !.....	3
Présentation de l'appel à projets.....	3
Ce que vous apporte l'incubateur ?	3
Les conditions de recevabilité	4
Les critères de sélection.....	4
Le processus de sélection des projets.....	4
Les étapes du processus de sélection.....	4
Instruction des dossiers.....	5
Sélection des projets	5
Intégration de l'incubateur.....	5
Confidentialité.....	5
Participation et engagements des porteur·euse·s de projet	6
Protection des données personnelles.....	6

Envie de développer votre entreprise innovante ?

Vous être chercheur.e-entrepreneur.e et vous avez une entreprise porteuse d'une innovation de rupture ? Vous pensez qu'elle sera viable économiquement et créatrice d'emplois ?

Vous avez besoin d'être accompagné.e-s par des professionnel.le-s pour propulser votre projet entrepreneurial ?

Vous frappez à la bonne porte !

Fort de la culture entrepreneuriale de l'ESPCI Paris – PSL, PC'up accompagne depuis 2016 les chercheur.e.s-entrepreneur.e.s en s'appuyant sur les points forts de l'ESPCI et de son écosystème d'innovation. Notre mission est de faciliter la création d'entreprises deeptech à impact, en entourant les entrepreneurs des compétences de l'écosystème de l'ESPCI- Paris, PSL

En rejoignant le programme d'incubation PC'up, vous pourrez vous développer au sein d'une communauté dynamique de scientifiques et d'entrepreneurs. Notre équipe d'accompagnement, performante et flexible, sera là tout au long du programme pour vous aider dans cette aventure.

Présentation de l'appel à projets

Ce que vous apporte l'incubateur ?

Au sein de l'incubateur, vous bénéficierez d'un d'accompagnement contenant :

- **Une mise en réseau** avec les acteurs publics, les financeurs, les investisseurs, les experts scientifiques
- **Un suivi et un accompagnement** stratégique personnalisé
- **Un hébergement adapté** à des activités de laboratoire
- **Un accès privilégié aux équipements scientifiques** de l'ESPCI et de ses partenaires : plateforme microfluidique de l'Institut Pierre Gilles de Gennes, atelier mécanique de l'ESPCI etc...
- **Un programme d'ateliers et de RDV** spécifiques aux deeptech
- **Un accès pour tous vos salariés à des formations « prévention et sécurité »**

Ce programme est prévu pour 2 ans et n'est pas renouvelable. Un point avec le comité interne est prévu 1 an après le début du programme.

L'actuel appel à projet offre la possibilité pour 3 startups sélectionnées qui en font la demande, de bénéficier de deux hébergements de 55 m² (avec sorbonne, disponible début mai 2024) ou d'un hébergement de 70 m² (laboratoire avec paillasse humide, disponible début mai 2024) dans les locaux de PC'up (6 rue Jean Calvin, 75005 Paris).

Une redevance d'occupation est prévue, voir page 6 pour plus de détails.

Les conditions de recevabilité

A réception de votre dossier, l'équipe de l'incubateur vérifiera les critères de recevabilité des projets :

- Le dossier de candidature est complet (dossier et fiches)
- Votre startup s'inscrit dans le domaine de la deeptech (innovation de rupture)
- Votre startup est créée depuis moins de 18 mois
- Vous avez un premier BP et une idée de business model
- Une première étude de marché est également apprécié.

Seuls les projets remplissant les critères de recevabilité seront présentés au comité de sélection.

Les critères de sélection

Les projets présentés en comité de sélection seront retenus selon les critères suivants :

- Caractère innovant du projet : la technologie, le concept ou le service proposé par le projet doit être innovant,
- L'impact du projet (sociétal ou environnemental)
- Faisabilité du modèle économique
- Volonté de s'appuyer sur les compétences scientifiques de l'ESPCI : identification de liens avec l'ESPCI (recherche, enseignement, RH, etc.)
- Adéquation personne.s/projet : la complémentarité des compétences de l'équipe et leur motivation et disponibilité
- Engagement à faire une demande de FPI avec l'incubateur PC'up, si aucune demande n'a été faite précédemment

Le processus de sélection des projets

Les étapes du processus de sélection

Etapes	Dates
Ouverture de l'appel à projet	7 mars 2024
Date limite de dépôt des dossiers	31 mars 2024, minuit
Vérification des critères de recevabilité des projets	Du 1 au 3 avril 2024
Instruction du dossier	Du 04/04 au 20/04 2024
Audition des projets sélectionnés par le comité de sélection	Date à préciser entre le 22 avril et le 30 avril
Retour du comité	1 semaine après la tenue du comité

Instruction des dossiers

Des expertises économiques et techniques des dossiers seront effectuées par des experts externes, sélectionnés par l'équipe de PC'up. Ces experts seront indépendants aux projets examinés.

Un rendez-vous ou un échange téléphonique pourra vous être proposé en cas de besoin, entre l'équipe PC'up et/ou les experts.

Sélection des projets

Le comité de sélection de l'incubateur PC'up procédera à l'audition des projets retenus, après instruction.

Cette audition se déroulera en deux temps :

- Une présentation de votre projet d'environ 10 - 15 min
- Un échange (questions / réponses) avec les membres du comité d'environ 10 min

Les membres du comité auront lu au préalable la fiche du dossier et expertises.

Le **comité de sélection** est composé de 4 catégories de personnes :

- La Direction de l'ESPCI Paris - PSL
- L'équipe de PC'up
- Des partenaires de l'accompagnement à la création d'entreprises
- Des chef.fe.s d'entreprise, ancien incubés de PC'up...

Les projets sélectionnés seront ceux qui répondent au plus juste aux différents critères exposés.

Les candidat.e.s retenu.e.s et non retenu.e.s seront informé.e.s par courriel des suites de leur candidature. Le cas échéant, les candidat.e.s pourront être réorienté.e.s vers d'autres incubateurs partenaires de PC'up.

Intégration de l'incubateur

L'intégration du projet dans l'incubateur sera soumise à la signature d'une convention d'incubation. Cette dernière régit le mode de fonctionnement et le contenu de l'incubation.

Confidentialité

Le contenu des dossiers de candidatures, notamment le contenu technique et financier ainsi que les délibérations du jury sont confidentiels.

Les membres du jury, l'équipe de PC'up, les experts et les personnes ayant accès aux dossiers

déposés s'engagent par écrit à garder secrètes toutes les informations relatives aux projets.

Aucune information communiquée par les candidats au jury ne pourra être divulguée ou publiée sans l'autorisation expresse des intéressés.

Participation et engagements des porteur·euse·s de projet

Nous demanderons aux projets qui seront retenus dans ce programme d'accompagnement une participation financière.

Loin de couvrir l'intégralité des coûts de l'accompagnement que nous proposons, cette participation symbolise avant tout votre engagement à mener à son terme et avec assiduité votre projet de création d'entreprise.

Vous trouverez ci-dessous la tarification pratiquée pour 2024* :

Tarif annuel		
	Année 1	Année 2
Redevance d'occupation par an	200 € HT / m ²	250 € HT / m ²
Forfait d'incubation	8 000 € HT / an	8 000 € HT / an
Option d'accès plateforme technologique IPGG	1 000 € HT / an	

Dès la signature de la convention, et avant toute entrée dans les lieux, la STARTUP versera par virement à l'ESPCI **un dépôt de garantie de 3000 euros** ne portant pas intérêt.

A défaut de dépôt de garantie, l'ESPCI accepte une garantie bancaire à première demande de 3000 euros reconstituable.

Par ailleurs vous vous engagez à :

- Suivre avec assiduité le processus d'accompagnement (prévoir une disponibilité d'environ 1 à 2 jours par mois).
- Participer à la dynamique collective de la promotion.
- Travailler en toute transparence avec le.la chargé.e d'accompagnement de l'incubateur en rendant compte régulièrement des avancées de votre projet.
- Respecter le règlement intérieur de l'espace alloué.

Protection des données personnelles

Pour participer à l'appel à projet, les porteurs de projet doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant et concernant leur startup. Ces informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique : elles sont

nécessaires à la prise en compte de leur participation et au processus de sélection. En application de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée et du règlement européen dit « RGDP » Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016.

Les données personnelles recueillies, dans le cadre de l'Appel à projets, font l'objet d'un traitement informatique dont la finalité est la gestion des participations au processus de sélection de l'incubateur PC'up. Ces données seront stockées pour 5 ans Le responsable de traitement est l'ESPCI Paris – PSL.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition au traitement de vos données et à la portabilité de vos données en adressant un email à dpo@espci.fr.

Pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données (DPO).

Contactez notre DPO par voie électronique : dpo@espci.fr

Contactez notre DPO par courrier postal :

ESPCI Paris
Service informatique
DPO
10 rue Vauquelin
75005 Paris

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés ou que le traitement de vos données n'est pas conforme aux règles de protection des données, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Pour contacter l'équipe de PC'up, écrivez à pcup@espci.fr.